

Service de Soins Infirmiers À Domicile



Livret d'accueil

SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile

SSIAD – Service de Soins Infirmiers à Domicile

30 ter, Rue Saint François – 49700 DOUE-LA-FONTAINE

02.41.83.46.10

www.chdouelafontaine.fr

Bienvenue au SSIAD

du Centre Hospitalier de Doué-la-Fontaine...

Vous faites l'objet d'une prescription médicale et envisagez une admission au Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) pour vous ou l'un de vos proches ou souhaitez tout simplement mieux connaître ce service, ce livret est fait pour vous.



Il vous présente les principales prestations proposées, les activités quotidiennes ainsi que quelques informations relatives à vos droits et aux démarches à suivre.

Le SSIAD en quelques mots...

Une permanence téléphonique à votre écoute...

La permanence téléphonique du SSIAD vous permettra d'entrer en contact avec le service :

- Lors de votre inscription
- Lors de votre suivi

Au numéro d'appel suivant :
02.41.83.46.23.

L'infirmière coordinatrice ou le cadre de santé du service pourra vous répondre en direct ou reprendre contact avec vous, un répondeur est à votre disposition.

Le SSIAD du Centre Hospitalier de Doué-la-Fontaine assure sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers qu'ils soient techniques, de nursing ou relationnels. Dans ce cadre, ce service organise des accompagnements paramédicaux à domicile afin d'éviter une hospitalisation, de faciliter un prompt retour à domicile après une hospitalisation, de prévenir ou de retarder une admission en institution.

Une évaluation personnalisée des besoins de la personne permet d'élaborer un plan individualisé de soins. Une prise en charge globale et coordonnée contribue à prévenir la perte d'autonomie, à limiter les incapacités et à lutter contre l'isolement social.

Afin de garantir la coordination et la continuité des soins, le SSIAD prodigue lui-même les soins d'hygiène et de confort et fait appel aux infirmiers libéraux, ayant conventionné, pour la réalisation de la technicité de la prise en soins. Une collaboration avec les services d'aides à domicile permet un accompagnement adapté aux besoins et aux souhaits de la personne.

Contact

Pour plus de renseignements ou en cas de besoin au cours de votre prise en charge vous pouvez joindre :

- L'infirmière coordinatrice les jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00 au **02 41 83 46 23**. En cas d'absence, un répondeur enregistre votre message.
- La responsable du service au **02 41 83 46 48**
- Dans tous les cas vous pourrez joindre le standard du CH au **02 41 83 46 10**
- Mail : siad@chdouelafontaine.fr

Les modalités d'admission et d'inscription



Sur prescription médicale, la demande de prise en charge est enregistrée par l'infirmière coordinatrice. En fonction des places disponibles, et selon l'admissibilité du dossier, l'infirmière coordinatrice organise, avec votre accord ou celui de votre représentant légal, l'admission au sein du service en lien avec la réalisation du Dossier Individuel De Prise En Charge personnalisée (DIPEC) intégré au dossier d'accueil du SSIAD. L'admission est prononcée en fonction des places disponibles et sur prescription du médecin traitant. L'entrée dans le service n'est effective qu'après l'évaluation de l'infirmière coordinatrice, avec votre accord ou celui du représentant légal prévu dans le cadre du document individuel de prise en charge.

Pour être pris en charge par le SSIAD, vous devez être :

- Affilié(e) à un régime de sécurité sociale (CPAM, MSA, RSI) ;
- Âgé(e)s de 60 ans et plus, dépendant ;

Ou

- Âgé(e)s de moins de 60 ans présentant des difficultés engendrées par une déficience (handicap ou atteinte de pathologies chroniques) ;

Habitant dans le secteur d'intervention du SSIAD (cf. dernière page de ce livret).

Les modalités d'inscription

L'infirmière coordinatrice réalise une visite d'évaluation au domicile, suite à la prescription médicale. Cette première visite a pour objectif d'établir le contact, d'évaluer les besoins et de proposer les adaptations matérielles indispensables afin d'initier le projet de prise en charge en lien avec les autres aides mises en place. Lors de cette première visite un Dossier Individuel de Prise En Charge (DIPEC) est créé, adapté à vos besoins et signé par vous et votre aidant.

Le déroulement d'une intervention

L'aide-soignant intervient quotidiennement suivant le projet de soins initié, il réalise les soins d'hygiène et de confort nécessaires en s'adaptant à vos besoins. Lors de sa première intervention, il vous remet un dossier d'accueil et vous présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre prise en charge.

L'aide-soignant participe à la tenue du dossier de soins par :

- La validation des soins effectués ainsi que les transmissions s'y référant ;
- La participation à l'élaboration ou la réévaluation du projet de prise en charge.

Les aides-soignants du SSIAD interviennent toute l'année 7 jours sur 7 :

- Le matin de 7h45 à 12h
- Le soir de 17h à 19h45



Les interventions se déroulent dans une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion. Les personnels prennent en compte l'ensemble de vos droits dans le respect :

- De votre personne et de vos droits fondamentaux ;
- De vos biens ;
- De votre vie privée ;
- De votre projet de vie ;
- De la confidentialité de vos informations et du libre accès au contenu de votre dossier.

Le service veille à la prévention des situations de maltraitance et autres situations pouvant mettre les personnes en danger physique ou psychologique.

Les différents soins

assurés par le SSIAD

SOINS TECHNIQUES

Ils sont assurés par les infirmiers libéraux ayant une convention avec le service.

La place des proches

Une réunion d'échange est prévue annuellement avec la direction et l'encadrement du SSIAD afin de partager autour du fonctionnement du service. Par ailleurs, un rendez-vous individuel peut être sollicité auprès du cadre du service ou de la direction (02.41.83.46.20).

Le SSIAD de Doué la Fontaine intervient au domicile des personnes qui résident dans les communes ci-contre.



SOINS D'ENTRETIEN, DE CONTINUITÉ DE LA VIE ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

- Soins d'hygiène et de confort corporel dans un environnement sain et agréable (toilette, douche, capiluve, pédiluve, rasage) ;
- Soins de l'état cutané dont la prévention d'escarres en lien avec la surveillance des points d'appui, ainsi que l'apparition de mycoses et de surveillance des pieds pour les patients diabétiques. Mais aussi la surveillance de l'hydratation, de l'alimentation et de signes cliniques alarmants ;
- Prévention de la douleur ainsi que son évaluation dans le cadre des mobilisations et de l'installation de la personne ;
- Prévention de la dénutrition, de la déshydratation par la surveillance du poids ;
- Prévention des chutes par des conseils d'aménagement du domicile ;
- L'aide à la prise du traitement médicamenteux.

La réfection du lit reste un acte de la vie quotidienne qui est assurée soit par la famille ou le service d'aide à domicile.

